

# ASSEMBLÉE NATIONALE

25 septembre 2020

---

PORTANT DIVERSES DISPOSITIONS D'ADAPTATION AU DROIT DE L'UNION  
EUROPÉENNE EN MATIÈRE ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE - (N° 3196)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CE53

présenté par  
Mme Faure-Muntian, rapporteure

-----

### ARTICLE 22 QUATER

À l'avant-dernière phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« collectivité »

insérer les mots :

« ou le groupement ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.